REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE AU TEST PROFESSIONNEL POURL'ACCES AU GRADE D'AGENT DE SAISIE

L'An Deux Mille Dix-neuf et le dix-huit du mois de décembre (18/12/2019), s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du juny chargé d'étudier la liste d'admission définitive au test professionnel pour l'accès au grade d'agent de saisie et ce, conformément aux dispositions de la décision n° 606 du 24/07/2019. Nombre de postes ouverts : 06

Étaient présents les membres suivants :

Monsieur DAOUDI Smail

Représentant l'autorité ayant le pouvoir de

nomination (Président)

Madame SAHEB Latifa

Directrice du centre d'examen (membre)

Madame DEBIANE Katia

Correcteur (membre)

Mademoiselle AIMENE Nora

Correcteur (membre)

Le Jury après:

- Confirmation de la publicité de la décision N° 606 du 24/07/2019, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, portant ouverture d'un test professionnel pour l'accès au grade d'agent de saisie sus cité et suite à :
- 1° L'examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées sur les relevés de notes établis par le centre d'examen (centre de formation professionnelle et d'apprentissage féminin TALA ALLAM -Tizi-Ouzou).
- 2° La confirmation du nombre de postes budgétaires ouverts au titre du test professionnel en question (06 postes ouverts).
- 3° La vérification de l'ensemble des conditions statutaires.
- 4° Les membres de jurys, après avoir constaté que **Mme OUDELKI Farida** ne remplie pas les conditions d'accès au grade d'Agent de Saisie, déclare l'annulation de son admission.

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

Liste d'admission définitive par ordre de mérite :

01	ASMA	Rachida	16,42
02	AOUDIA	Zine Abidine	14,64
03	SIDI MAMMAR ép. LABBACI	Souhad	14,28
04	RABIA	Ouiza	13,71
05	KELLAS	Hayet	12,64
06	OUBIBETTE	Yamine	12,57

Liste d'attente par ordre de mérite :

01	KAMOUR	Nacera	12,35
02	LOUNICI	Hakima	12,00
03	AIDROUS	Katia	11,85
04	ZITOUN	Cylia	11,78 Le coefficient le plus élevé
05	OURAMDANE	Fazia	11,78
06	FERHAT	Fatiha	11,50

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury

Monsieur DAOUDI Smail Représentant l'autorité ayant le pouvoir de

nomination (Président)

Madame SAHEB Latifa

Directrice du centre d'examen (membre)

Madame DEBIANE Katia Correcteur (membre)

Mademoiselle AIMENE Nora

Correcteur (membre)

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.